

Ancien POS			PLU actuel			PLUI	
UA	Centre ancien		UB	Agglomération très dense – Centre village	UBp	Centre ou noyaux villageois	
UC	Agglomération discontinue		UC	Agglomération souvent discontinue favorisant le collectif en immeuble	UC1	Tissus discontinus de collectifs	
<b>UD</b>	<b>Agglomération à densité réduite</b>	<b>COS</b>	<b>UD</b>	<b>Agglomération souvent discontinue favorisant le pavillonnaire</b>	<b>UP</b>	<b>Tissus à dominante pavillonnaire</b>	
UD1	A proximité du centre assure la transition avec le tissu pavillonnaire	0.30/0.40 (1000m <sup>2</sup> )	UD1	Densité 30% (art.9 – emprise au sol) ➔	UP3	Emprise au sol ≤ 30%	
UD2	Correspond à un tissu pavillonnaire déjà engagé	0.20/0.30 (1000m <sup>2</sup> )	UD2	Densité 15% (art.9 – emprise au sol) ➔	UP2a	Emprise au sol ≤ 15%	
UD3	Assure la transition avec la campagne	0.10/0.15 (2000m <sup>2</sup> )			UP1	Emprise au sol ≤ 10%	
UD4	Ancien lotissement et ZAC	0.28	UD2	Densité 15% (art.9 – emprise au sol) ➔	UP2a	Emprise au sol ≤ 15%	
UD3	Assure la transition avec la campagne dans un secteur très peu équipé	0.10	UM	Maîtrise de l'urbanisation	<b>UM</b> UM1 UM2	<b>Zones urbaines peu ou pas équipées</b> Urbanisation très maîtrisée Urbanisation maîtrisée (≤ 5%)	
UE NAE	Zone équipée à vocation d'activités Zone d'urbanisation future à vocation d'activité		UE	Activités économiques	UE UEa UEb1p	Zones économiques dédiées Aux industries et entrepôts Aux industries, aux entrepôts et bureaux	
NAF	Zone d'urbanisation future à vocation de loisirs		UEP	Equipements publics ou d'intérêt collectif	UQP	Pôle d'équipements publics	
			AU1 AU2	A urbaniser – orientation habitat A urbaniser – orientation économie	AU1 AU2	Zone à urbaniser à vocation d'habitat Zone à urbaniser à vocation d'économie	
<b>NB</b> NB1 NB2	<b>Zone de campagne</b> Zone à 4000m <sup>2</sup> Zones à 8000m <sup>2</sup>		<b>N</b>	<b>Naturelle – protection de la nature</b>	<b>N</b>	<b>Zones naturelles</b>	
NC	Zone d'activité agricole		A1	Zone agricole stricte	A1	Zone agricole stricte	
ND1	Zone de protection de la nature (forêt soumise au régime forestier)		N	Naturelle – protection de la nature ➔ ➔ ➔	<b>N</b> Ns Nh	<b>Zones naturelles</b> Zone naturelle stricte Zone naturelle habitée	
ND2	Zone de protection de la nature ➔ (activité hôtelière existante admise) ➔		NT	Naturelle à vocation tourisme et de loisirs ➔	Nt	Zone naturelle dédiée au tourisme et aux loisirs de plein air	
NA	Zone d'urbanisation future à caractère strict		NT1 et NT2	Naturelle à vocation de tourisme et de loisirs avec possibilité d'extension de l'existant			
					UV2	Espaces verts urbains	